



Droit de grève – FO dénonce toute mise en cause

La Confédération FO a pris connaissance de propos tenus par le ministre de la Santé, en lien avec la mise en œuvre de l'obligation vaccinale, pouvant laisser entendre une mise en cause du droit de grève.

FO rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel attaché à la liberté syndicale et à la démocratie.

FO dénonce de tels propos et attend du gouvernement qu'ils soient retirés sans délai.

Pour sa part FO défendra avec détermination le droit de grève et rappelle la récente résolution de son CCN affirmant qu'elle n'hésitera pas à y faire appel au niveau interprofessionnel pour défendre les droits des salariés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics et libertés syndicales


Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01

Paris, le 07 août 2021